

**RETURN BIDS TO:  
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**  
Travaux publics et Services gouvernementaux  
Canada  
Place Bonaventure, portail Sud-Est  
800, rue de La Gauchetière Ouest  
7<sup>ème</sup> étage  
Montréal  
Québec  
H5A 1L6  
FAX pour soumissions: (514) 496-3822

**REQUEST FOR PROPOSAL  
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government  
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services  
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Comments - Commentaires**

<b>Title - Sujet</b> compresseurs d'azote gazeux	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> 31026-130010/A	<b>Date</b> 2013-11-05
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> 31026-13-0010	
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$MTA-280-12477	
<b>File No. - N° de dossier</b> MTA-3-36148 (280)	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2013-12-16</b>	
<b>Time Zone</b> Fuseau horaire Heure Normale du l'Est HNE	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Blanchet, Annie A.	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> mta280
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (514) 496-3519 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (514) 496-3822
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b> CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES DU CANADA ÉDIFICE BOUCHERVILLE 75 BLVD. DE MORTAGNE BOUCHERVILLE Québec J4B6Y4 Canada	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

**Vendor/Firm Name and Address**

**Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
Place Bonaventure, portail Sud-Est  
800, rue de La Gauchetière Ouest  
7<sup>ème</sup> étage  
Montréal  
Québec  
H5A 1L6

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Destination	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
1	Compresseurs d'azote gazeux selon les spécifications mentionnées à l'Annexe "A"-Besoin et à l'Annexe "C"-Photos. • Nitrogen gas compressors as per specifications mentioned in Annex "A"-Requirement and in Annex "C"-Photos.	31026	31026	1	LOT		\$	XXXXXXXXXXXX		

## TABLE DES MATIÈRES

### **PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

1. Exigences relatives à la sécurité
2. Besoin
3. Compte rendu

### **PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES**

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
2. Présentation des soumissions
3. Demandes de renseignements en période de soumission
4. Lois applicables

### **PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS**

1. Instructions pour la préparation des soumissions

### **PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION**

1. Procédures d'évaluation
2. Méthode de sélection

### **PARTIE 5 - ATTESTATIONS**

1. Attestations obligatoires préalables à l'attribution du contrat

### **PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

1. Exigences relatives à la sécurité
2. Besoin
3. Clauses et conditions uniformisées
4. Durée du contrat
5. Responsables
6. Paiement
7. Attestations
8. Lois applicables
9. Ordre de priorité des documents
10. Clauses du Guide des CCUA

### **Liste des annexes**

- |          |                    |
|----------|--------------------|
| Annexe A | Énoncé des besoins |
| Annexe B | Base de paiement   |
| Annexe C | Photos             |

---

## PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

### 1. Exigences relatives à la sécurité

Cette demande de soumissions ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

### 2. Besoin

Le besoin est décrit en détail à l'article **2.Besoin** des clauses du contrat éventuel.

### 3. Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

## PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

### 1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisee-s-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisee-s-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2013-06-01) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

### 2. Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

### 3. Demandes de renseignements - en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins dix (10) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

#### 4. Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur au Québec, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

### PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

#### 1. Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (2 copies papier)

Section II : Soumission financière (1 copie papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique achats écologiques

(<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>).

Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

#### Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences.

#### Section II : Soumission financière

Solicitation No. - N° de l'invitation

31026-130010/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

MTA-3-36148

Buyer ID - Id de l'acheteur

mta280

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

31026-13-0010

---

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

## 1.1 Fluctuation du taux de change

C3011T (2010-01-11) Fluctuation du taux de change

### Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

## PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

### 1. Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

#### 1.1 Évaluation technique

Il est obligatoire de fournir les documents techniques/descriptifs du produit que vous offrez (ex. dessin, fiche, croquis, etc.) afin de permettre son évaluation technique. À défaut de ce faire, la soumission sera jugée non-recevable.

Vous devez démontrer dans votre soumission technique que votre produit est conforme avec toutes les caractéristiques mentionnées à Annexe A , Section 3. Spécifications techniques obligatoires.

##### 1.1.1 Critères techniques obligatoires

Voir Annexe "A"- Énoncé des besoins

#### 1.2 Évaluation financière

Clause du *Guide des CCUA* A0222T (2013-04-25) Évaluation du prix

### 2. Méthode de sélection

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

---

## PARTIE 5 - ATTESTATIONS

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et la documentation exigées pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur, s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre à cette demande, la soumission sera également déclarée non recevable ou sera considéré comme un manquement au contrat.

### 1. Attestations obligatoires préalables à l'attribution du contrat

#### 1.1 Code de conduite et attestations - documentation connexe

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire et ses affiliés respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Code de conduite et attestations - soumission des instructions uniformisées 2003. La documentation connexe requise à cet égard, assistera le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

#### 1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires admissibilit limite » ([http://www.travail.gc.ca/fra/normes\\_equite/eq/emp/pcf/index.shtml](http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/index.shtml)) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web de Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC) - Travail.

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires admissibilit limite » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

---

## **PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

### **1. Exigences relatives à la sécurité**

Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

### **2. Besoin**

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexe « A », Besoin.

### **3. Clauses et conditions uniformisées**

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (<https://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp>)achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

#### **3.1 Conditions générales**

2010A (2013-04-25), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

### **4. Date de livraison**

Tous les biens livrables doivent être reçus, si possible, le ou avant le 31 mars 2014.

### **5. Responsables**

#### **5.1 Autorité contractante**

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom : Annie Blanchet

Titre : Spécialiste de l'approvisionnement

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Direction générale des approvisionnements

Téléphone : 514-496-3519

Télécopieur : 514-496-3822

Courriel : annie.blanchet@tpsgc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

## 5.2 Représentant de l'entrepreneur

Nom : \_\_\_\_\_

Titre : \_\_\_\_\_

Organisation : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Télécopieur : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

## 6. Paiement

### 6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix de lot ferme précisé dans le contrat dans « l'annexe B », selon un montant total de \_\_\_\_\_ \$ (insérer le montant au moment de l'attribution du contrat). Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

### 6.2 Limite de prix

Clause du *Guide des CCUA* C6000C (2011-05-16), Limite de prix

### 6.3 Clauses du *Guide des CCUA*

Clause du *Guide des CCUA* H1000C (2008-05-12), Paiement unique

Clause du *Guide des CCUA* C2000C (2007-11-30), Taxes - entrepreneur établi à l'étranger

## 7. Attestations

### 7.1 Conformité

Le respect des attestations et documentation connexe fournies par l'entrepreneur avec sa soumission est une condition du contrat et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur, à fournir la documentation connexe ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

## 8. Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur au Québec), et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

## 9. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales 2010A (2013-04-25), Conditions générales - biens (complexité moyenne)
- c) Annexe A, Besoin;
- d) Annexe B, Base de paiement
- e) Annexe C, Photos
- f) la soumission de l'entrepreneur en date du \_\_\_\_\_ (*inscrire la date de la soumission*) (*si la soumission a été clarifiée ou modifiée, insérer au moment de l'attribution du contrat : « clarifiée le \_\_\_\_\_ » ou « , modifiée le \_\_\_\_\_ » et inscrire la ou les dates des clarifications ou modifications*).

## 10. Clauses du *Guide des CCUA*

A9068C (2010-01-11 ), Règlements concernant les emplacements du gouvernement  
B1501C (2006-06-16), Appareillage électrique  
C2602D (2008-05-12), Droits de douanes exemptés (Conseil national de recherches du Canada)  
G1005C (2008-05-12), Assurances

---

**ANNEXE « A »****BESOIN****1.0 Objectif**

Le CNRC désire acquérir un (1) ou un maximum de deux (2) compresseurs dont la capacité totale minimale sera de 160 Nm<sup>3</sup>/h. Les ou les compresseurs remplaceront deux (2) compresseurs de faible capacité qui sont en fonction actuellement à l'extérieur de notre bâtiment.

La portée du travail comprend la fourniture, la livraison, l'installation du ou des nouveaux compresseurs à l'adresse du CNRC ainsi qu'une formation sur leur utilisation, le tout devant être achevé, si possible, le ou avant le 31 mars 2014. La portée du travail comprend également l'inspection et le désassemblage des compresseurs existants, ainsi que la modification des abris existants si nécessaire.

**2.0 Contraintes**

Le système actuel comprend deux (2) compresseurs, tel que démontré en « Annexe C ». Les deux (2) compresseurs actuels sont installés à l'intérieur d'une structure dont les dimensions hors tout sont de 147 po long X 46 po large, 80 po de haut. Cette structure est constituée d'un support situé à 40 po au-dessus du sol sur lequel repose les compresseurs qui sont à l'intérieur d'un abri en fibre de verre. Le support accueille aussi les cabinets de contrôles des compresseurs. Le ou les nouveaux compresseurs devront remplacer nos deux (2) unités de compressions existantes et être installés sur les supports existants et protégé des intempéries par un abri.

Le ou les compresseurs ainsi que leurs panneaux de contrôles devront être installés sur les supports existants (dimensions approximatives 147 po long X 46 po large et 40 po au-dessus du sol).

Les compresseurs devront être installés dans des abris. Les abris existants pourront être modifiés et/ou remplacés. Les abris existants mesurent: dimensions externes approximatives 65 po long X 46 po large et 41 po haut. Dimensions internes approximatives 51 po long X 40 po large et 41 po haut (Voir Annexe « C »).

Le ou les compresseurs doivent être installés à l'extérieur du bâtiment et devront être équipés d'un système de chauffage intégré.

La construction et/ou les modifications des abris devront être incluses dans la proposition.

Le CNRC acceptera les propositions d'un (1) seul compresseur ou d'un maximum de deux (2) compresseurs, si la capacité totale minimale du ou des compresseurs est de 160 Nm<sup>3</sup>/h.

---

### 3.0 Spécifications techniques obligatoires :

Les soumissions doivent rencontrer tous les critères techniques obligatoires énoncés dans la présente section afin d'être jugée recevable.

Vous devez fournir les documents techniques/descriptifs, au moment du dépôt de la soumission, des produits proposés afin de démontrer la conformité avec toutes les caractéristiques techniques obligatoires mentionnées à la présente section.

La soumission technique devrait traiter clairement et de manière suffisamment approfondie des points faisant l'objet des critères d'évaluation en fonction desquels la soumission sera évaluée.

**Les soumissions qui ne rencontrent pas tous les critères techniques obligatoires seront rejetées sans aucune autre considération.**

Compresseur (s) mécanique (s) ayant les spécifications suivantes : (un maximum de 2 compresseurs est acceptable.)

- 3.1. Gaz de procédé : N2 gazeux
- 3.2. Pression de décharge maximum : au moins 350 bar
- 3.3. Pression d'entrée entre 0 et 10 bar
- 3.4. Capacité total du système : au moins 160NM3/h
- 3.5. Puissance du ou des compresseurs : au moins 60Kw (575 V, 3 ph, 60 Hz)
- 3.6. Système de chauffage intégré (pour opération extérieur par grand froid)
- 3.7. Contrôle du débit et pression de sortie en continue et à distance (de l'intérieur du bâtiment).

Solicitation No. - N° de l'invitation

31026-130010/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

31026-13-0010

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

MTA-3-36148

Buyer ID - Id de l'acheteur

mta280

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

---

<b>Spécifications obligatoires</b>	<b>Spécifier l'endroit dans la documentation de la soumission ou fiches techniques où sont démontrées les spécifications obligatoires demandées.</b>
3.1	
3.2	
3.3	
3.4	
3.5	
3.6	
3.7	

## 4.0 Livrables

- 4.1. Rapport d'Inspection attestant de l'état des réservoirs par rapport aux normes en vigueur à fournir au plus tard lors de la mise en service des compresseurs.
- 4.2. Désassemblage des compresseurs existants (nous conservons les supports mais les abris pourront être remplacés ou modifiés au besoin ) un maximum de 72 heures avant l'installation du ou des nouveaux compresseurs
- 4.3. Installation du ou des nouveaux compresseurs
- 4.4. Mise en service
- 4.5. Modification ou remplacement des abris si nécessaire
- 4.6. Documentation technique : Le ou les compresseurs d'azote doivent être livrés avec au moins :
  - 4.6.1. Un manuel d'instruction en anglais ou en français
  - 4.6.2. Un guide d'entretien en anglais ou en français
- 4.7. L'entrepreneur doit également fournir une formation sur place, sur l'utilisation et la maintenance de l'appareil à au moins deux opérateurs (en français ou en anglais).

## 5.0 Livraison

Le système devra être livré et installé au 75 , Boul. de Mortagne, Boucherville, QC J4B 6Y4.

**ANNEXE « B »****Base de paiement**

	<b>Qté</b>	<b>Prix Unitaire</b>	<b>Prix Total</b>
<b>A) Système de compresseurs d'azote 160 Nm3/h @ 350 bar décrit à l'Annexe A au Point 3 – Spécifications techniques obligatoires</b> _____ \$	1 ou 2	_____ \$	
<b>B) Inspection des réservoirs existants tel que décrit au point 4.1- Livrables de l'Annexe A</b> _____ \$	1	_____ \$	
<b>C) Désassemblage et Installation des nouveaux compresseurs tel que décrit au Point 4.2 et 4.3.- Livrables de l'Annexe A</b> _____ \$	1	_____ \$	
<b>D) Mise en service du nouveau système de compression tel que décrit au point 4.4 Livrables de l'Annexe A</b> _____ \$	1	_____ \$	
<b>E) Modification ou remplacement des abris (décrit à l'annexe C) et au point 4.5.-Livrables de l'Annexe A</b> _____ \$	1	_____ \$	
<b>F) Formation tel que décrit au point _____ \$ 4.7 Livrables de l'Annexe A</b>	1	_____ \$	



Photos

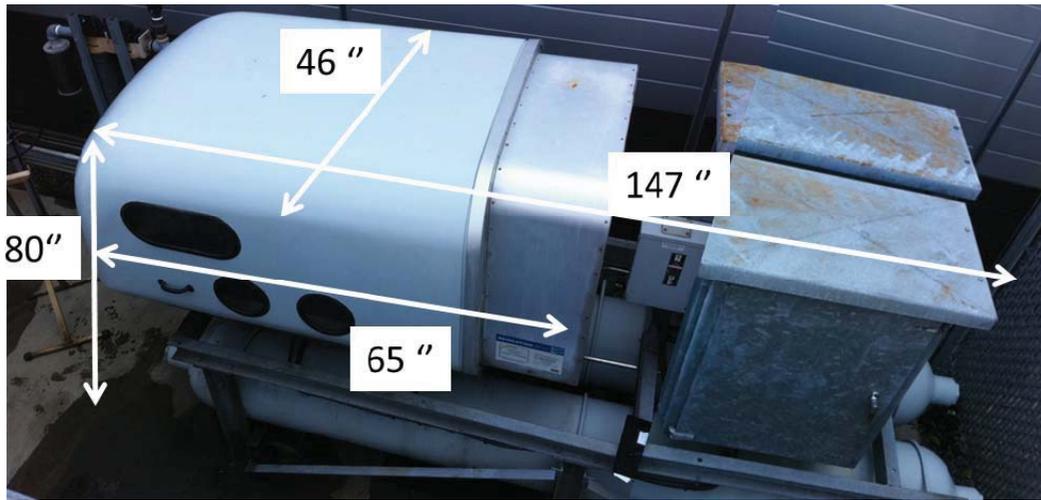


Figure D1 Dimensions Hors tout de la structure et de l'abri existant pour les compresseurs.

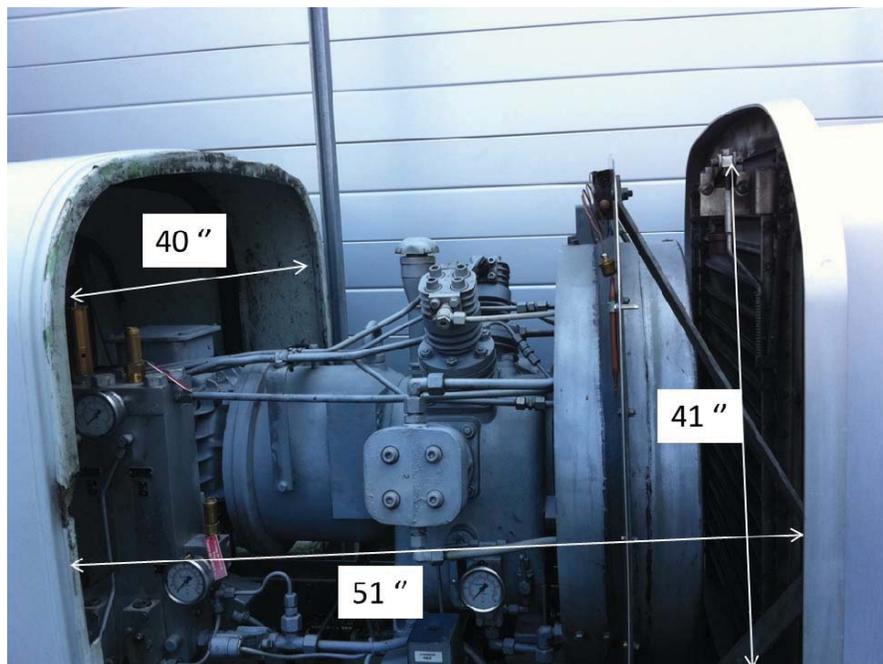


Figure D2 Dimensions intérieures de l'abri des deux (2) compresseurs existants.